

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 21 mars à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

(M. GORY ne participe pas au vote.)

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents : Jacques GIOGHI (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Carlos FERREIRA)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

### Objet : Vote de compte administratif 2021 : budget commune

Le Conseil municipal, sous la présidence d'Éric BERTIAUX, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par Monsieur François GORY, Maire de Saint-Victor-la-Rivière, après s'être fait rappeler le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ainsi qu'il suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		113 174.98		75 211.61		188 386.59
Opérations exercice	117 168.84	42 986.62	258 908.36	318 499.76	376 077.20	361 486.38
Total	117 168.84	156 161.60	258 908.36	393 711.37	376 077.20	549 872.97
Résultat de clôture		38 992.76		134 803.01		173 795.77
Restes à réaliser	89 550.00	41 999.00			89 550.00	41 999.00
Total cumulé	89 550.00	80 991.76		134 803.01	89 550.00	215 794.77
Résultat définitif	8 558.24			134 803.01		126 244.77

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 21 mars à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

(M. GORY ne participe pas au vote.)

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents : Jacques GIOGHI (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Carlos FERREIRA)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

### Objet : Vote de compte administratif 2021 : budget eau et assainissement

Le Conseil municipal, sous la présidence d'Éric BERTIAUX, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par Monsieur François GORY, Maire de Saint-Victor-la-Rivière, après s'être fait rappeler le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ainsi qu'il suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		27 648.97		10 741.25		38 390.23
Opérations exercice	12 436.85	67 707.95	26 872.20	11 036.58	39 309.05	78 744.54
Total	12 436.85	95 356.93	26 872.20	21 777.84	39 309.05	117 134.77
Résultat de clôture		82 920.08	5 094.36			77 826.72
Restes à réaliser	22 221.00	11 220.00			22 221.00	11 220.00
Total cumulé	22 221.00	94 140.08	5 094.36		22 221.00	89 045.72
Résultat définitif		71 919.08	5 094.36			66 824.72

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 21 mars à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents : Jacques GIOGHI (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Carlos FERREIRA)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

### **Objet : Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget eau et assainissement et budget communal**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par les comptables publics :

- Monsieur Christophe SIBERCHICOT du 01/01/2021 au 31/03/2021

- Monsieur Bruno FLATRES du 01/04/2021 au 30/09/2021

- Madame Claudine BARDIN FLOIRAS du 01/10/2021 au 31/12/2021

accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par les comptables publics et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 07/04/2022  
et de la publication, le 07/04/2022.  
Le Maire,



FRANÇOIS GORY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 21 mars à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents : Jacques GIOGHI (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Carlos FERREIRA)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

### Objet : Affectation des résultats 2021 – budget communal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

INVESTISSEMENT : excédent de 38 992,76 €

FONCTIONNEMENT : excédent de 134 803,01 €

RESTES A REALISER : dépenses 89 550,00 € recettes 41 999,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT : 8 558,24 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, l'investissement restant toujours en investissement et devant couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat au budget primitif 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
002 déficit reporté	0,00 €	002 excédent reporté	126 244,77 €
INVESTISSEMENT			
		1068 excédent de fonctionnement capitalisé	8 558,24 €
restes à réaliser dépenses	89 550,00 €	restes à réaliser recettes	41 999,00 €
001 déficit reporté	0,00 €	001 excédent reporté	38 992,76 €
<b>total (section investissement)</b>	<b>89 550,00 €</b>		<b>89 550,00 €</b>

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 19/04/2022  
et de la publication, le 19/04/2022



Le Maire,

François GORY

Le Maire,

FRANÇOIS GORY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 21 mars à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents : Jacques GIOGHI (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Carlos FERREIRA)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

### Objet : Affectation des résultats 2021 – budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

INVESTISSEMENT : excédent de 82 920,08 €

FONCTIONNEMENT : déficit de 5 094,36 €

RESTES A REALISER : dépenses 22 221,00 € recettes 11 220,00 € ;

BESOIN DE FINANCEMENT : 0,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, l'investissement restant toujours en investissement et devant couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat au budget primitif 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
002 déficit reporté	5 094,36 €	002 excédent reporté	0,00 €
INVESTISSEMENT			
		1068 excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
restes à réaliser dépenses	22 221,00 €	restes à réaliser recettes	11 220,00 €
001 déficit reporté	0,00 €	001 excédent reporté	82 920,08 €
<i>total (section investissement)</i>	<i>22 221,00 €</i>		<i>94 140,08 €</i>

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 19/04/2022...  
et de la publication, le 19/04/2022...  
Le Maire,



FRANÇOIS GORY

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE**  
**DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 21 mars à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents : Jacques GIOGHI (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Carlos FERREIRA)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : Travaux de rénovation d'un appartement vacant au-dessus de la mairie**

Monsieur le Maire rappelle les travaux en cours dans l'appartement vacant au-dessus de la mairie. Il indique qu'il a été demandé un devis complémentaire à l'entreprise GIRON pour la préparation d'un tableau et câblage avant installation du nouveau compteur électrique qui est actuellement situé dans la salle d'eau ; ainsi que le chiffrage pour la création d'un raccordement pour lave-vaisselle dans la cuisine. Le devis s'élève à 654,61 euros HT soit 785,53 euros TTC. Le Maire précise que les travaux de l'entreprise GIRON devront être fait avant l'intervention d'ENEDIS pour la pose du compteur LINKY.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré l'unanimité :

- Valide le devis de la Sarl GIRON d'un montant de 654,61 € HT soit 785,53 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
 compte-tenu de la réception en  
 Sous-préfecture, le 19/04/2022.  
 et de la publication, le 19/04/2022



Le Maire,

François GORY



Maire,

FRANÇOIS GORY

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE**  
**DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 21 mars à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents : Jacques GIOGHI (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Carlos FERREIRA)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : Programme de travaux de voirie communale 2022**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 22 février dernier, la commission travaux s'est réunie le 2 mars pour lister les travaux de rénovation de voirie à effectuer :

- Reprise de la chaussée de la voie de la Bonnefant sur environ 50 m en bicouche à Rocheromaine
- Reprise de la chaussée au bourg vers le centre équestre en bicouche
- Reprise de la chaussée à l'arrière de Bessolles en bicouche + trou à boucher
- Reprise de la chaussée (trou) au début de la voie du Puy de Chatelguizon en bicouche

L'entreprise CTPP-COLAS a chiffré les travaux comme prévu. Le montant s'élève à 13 549,25 euros HT soit 16 259,10 € TTC. Monsieur le Maire précise que ce devis, reçu le 11 mars a servi d'estimatif pour la demande de subvention au titre du FIC 2022 qui devait être déposée au plus tard le 15 mars auprès du Conseil Départemental. Monsieur le Maire propose de valider ce devis.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise COLAS-CTPP pour des travaux de rénovation de voirie d'un montant de 13 549,25 euros HT soit 16 259,10 € TTC .
- Dit que les crédits seront inscrits en dépenses d'investissement au budget primitif 2022 de la commune.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire  
 compte-tenu de la réception en  
 Sous-préfecture, le 19/04/2022  
 et de la publication, le 19/04/2022  
 Le Maire,

FRANÇOIS GORY

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE**  
**DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 21 mars à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents : Jacques GIOGHI (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Carlos FERREIRA)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : Demande d'annulation de 2 forfaits eau**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de l'avocat conseil de Mr Emile ADMIRAT, demeurant à Montaleix, commune de Chambon sur Lac (63790) qui demande un remboursement de sommes soit-disant indûment versées qui correspondent aux forfaits eau agriculteur de 2017 et de 2018 d'un montant respectif de 216 euros. Monsieur le Maire précise que ces sommes ont fait l'objet d'une saisie administrative à tiers détenteur sur le compte de M. ADMIRAT par le Service de Gestion Comptable du Centre des Finances Publiques d'Issoire.

L'avocat conseil indique que *son client n'est nullement propriétaire, locataire, ni occupant, des parcelles objet de cette réclamation.*

Considérant que le forfait eau agriculteur en vigueur en 2017 et en 2018 était appliqué aux exploitants agricoles détenteurs de bovins ayant accès à l'eau du réseau public communal de Saint-Victor-la-Rivière et non pas en fonction d'un statut de propriétaire ou de fermier de parcelles ou de bâtiments situés sur le territoire de la commune de Saint-Victor-la-Rivière ;

Considérant que les titres de recette n° 203 du 27/11/2017 et 198 du 20/11/2018 n'ont pas été contestés dans un délai de deux mois suivant notification conformément aux dispositions de l'article L.1617-5 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les sommes ont été liquidées par saisies administratives à tiers détenteur effectuées par le Service de Gestion Comptable du Centre des Finances Publiques d'Issoire ;

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré l'unanimité :

- Considère, qu'à défaut de contestation dans les délais impartis, Monsieur Emile ADMIRAT est supposé redevable des sommes saisies correspondant aux forfaits eau agriculteur 2017 et 2018 d'un montant respectif de 216 euros.

08/24.03.2022

- Rejette la demande de Monsieur Emile ADMIRAT faite par l'intermédiaire de son avocat conseil, de remboursement des sommes prétendues indûment versées depuis 2017.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le...*19/04/2022*  
et de la publication, le...*19/04/2022*

Le Maire,



FRANÇOIS GORY

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE**  
**DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 21 mars à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents : Jacques GIOGHI (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Carlos FERREIRA)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : Visuel des futurs bacs de tri**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle personne est en charge du dossier d'implantation des futurs bacs de tri au SICTOM des Couzes. La personne l'a informé de la nécessité de revoir le visuel sur certains bacs de tri ainsi que leur positionnement notamment à Courbanges et à Rocheromaine.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré l'unanimité :

- Choisit le visuel « vaches Salers » en lieu et place des autres visuels « vaches ».
- Donne son accord pour les modifications d'implantation le cas échéant, pour faciliter l'accès aux véhicules de collecte.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire  
 compte-tenu de la réception en  
 Sous-préfecture, le 25/04/2022  
 et de la publication, le 25/04/2022

Le Maire,



FRANÇOIS GORY

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE**  
**DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 21 mars à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Claude METENIER, conseillers municipaux.

Absents : Jacques GIOGHI (pouvoir à Justine DELFOSSE), Marianne VERNY (pouvoir à Carlos FERREIRA)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

**Objet : ONF – proposition de travaux d'entretien parcellaire**

Monsieur le Maire revient sur la proposition de travaux de maintenance faite par le technicien forestier de l'ONF pour les parcelles 7U et 8U dans la forêt sectionale de Courbanges. Il s'agit d'entretien parcellaire consistant à la réouverture d'une ligne fermée par des vieux chablis sur 60 mètres linéaires pour un montant de 457,50 euros HT soit 503,25 € TTC.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré l'unanimité :

- Valide les travaux d'entretien des parcelles 7U et 8U dans la forêt sectionale de Courbanges pour un montant de 457,50 euros HT soit 503,25 € TTC.
- Dit que des crédits seront prévus au budget primitif 2022.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire  
 compte-tenu de la réception en  
 Sous-préfecture, le 25/04/2022  
 et de la publication, le 25/04/2022

Le Maire,



FRANÇOIS GORY